



## **EXPO-VENTE U.O.E.B**

L'UOEB a le plaisir de vous inviter à participer à son Exposition Bourse.

L'UOEB ORGANISE UNE EXPO-VENTE A LA SALLE DES FETES DE LA MEDE  
5 Rue Saint MEDARD LA MEDE 13220. (CHATEAUNEUF LES MARTIGUES)  
LE 02 et 03 NOVEMBRE 2024.

### **REGLEMENT:**

SEULS LES OISEAUX BAGUES, 2021, 2022, 2023, 2024 SERONT ACCEPTES, A L'ENGAGEMENT  
TOUT OISEAU SUSPECT SERA REFUSE.  
UN PRELEVEMENT DE 10 % SERA PRIS SUR LA VENTE.

- L'expo sera sous la responsabilité de capitaires.
- Les indigènes mutés seront autorisés à la vente.
- Les oiseaux hors Bouches du Rhône devront être accompagnés d'un certificat de provenance.
- Le club ne sera pas tenu responsable en cas de décès ou de vol d'un ou de plusieurs oiseaux.

### **Entrée Exposition :**

Adulte 3€ gratuit pour les enfants accompagnés de moins de 12 ans

### **CALENDRIER DE L'EXPOSITION**

ENGAGEMENT	DATE LIMITE	18 OCTOBRE 2024.
ENCAGEMENT	VENDREDI	01 NOVEMBRE 2024 DE 10H à 20H
DECAGEMENT	DIMANCHE	03 NOVEMBRE 2024 A 18 H 00.

OUVERTURE AU PUBLIC: SAMEDI 02 et DIMANCHE 03 NOVEMBRE DE 9 H à 18 H.

LES FEUILLES D'ENGAGEMENT DEVRONT ETRE ADRESSEES AU PLUS TARD LE  
18 OCTOBRE 2024 A :

M. BONILLA Jean-Michel

2 rue du Grand puits lot les Pougous 13220 Châteauneuf les Martigues. Tel : . 06.47.73.29.74  
ou par mail Jean-Michel.bonilla@neuf.fr

### **FORMALITES VETERINAIRE**

Pièces à fournir :

Pour les élevages hors Bouches du Rhône :

\* **Attestation de provenance** (ex. certificat global), délivrée par la DDPP du département d'origine de l'élevage et datant de moins de 10 jours. Pour les éleveurs qui s'engageront avant le 18 octobre le club pourra demander l'attestation à la DDPP.

Pour tous :

\* Déclaration sur l'honneur indiquant la participation ou non à une exposition internationale dans les 30 derniers jours (modèle annexe III)

\* Certificat de bonne santé (modèle annexe VII) datant de moins de 5 jours pour les oiseaux ayant participé à une exposition internationale depuis moins de 30 jours.

\* L'attestation de marquage et inscription à l'IFAP pour les oiseaux soumis à déclaration.